



Peut-on imposer deux fois la TVA à un consommateur (facture téléphonie) ?

Par **Muriel B.S.**, le **14/05/2021** à **15:05**

Bonjour,

Je réalise à la lecture de ma facture de téléphonie Xxxxx que ma facture finale supporte 40% de TVA

Dans le détail de ma facture, mon abonnement est d'ores et déjà soumis à une TVA de 20%
mon abonnement à 46,58 € HT devient un montant TTC de 59,89 € (tva 20%)

Ce montant TTC de 59,89 € est reporté ensuite dans la facture globale en HT auquel est de nouveau appliqué une tVA dite déductible de 20 %. Ma facture totale s'élève ainsi à 67.07 €

Comment se fait-il qu'un montant TTC soit qualifié ensuite HT dans ma facture finale?

En tant que simple consommateur, je ne peux que constater que le montant total prélevé sur mon compte bancaire comporte 40% de tVA? Est ce normal? Je lis que la tva déductible ne concerne normalement que la relation entreprise et fournisseur dans la collecte de la TVA

Vous remerciant pour vos lumières

Par **Visiteur**, le **16/05/2021** à **12:36**

Bonjour

Cela provient peut-être d'une erreur dans le contrat que vous avez souscrit, "PRO" au lieu de "particulier".

IL faudrait contacter votre F.A.I.

Par **BrunoDeprais**, le **21/05/2021** à **18:44**

Bonjour

C'est une erreur de facturation.

Le taux de TVA est fixé par l'Etat.

Il faut voir auprès du fournisseur.